

Séance du Conseil Municipal 20 Juin 2023

D2023-06-20-03

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

OBJET

Le nombre de  
conseillers municipaux  
en service est de : 15

Présents : Xavier de VOLONTAT, Christian BENSEN, Eric FABRE, Pierre LABADIE, Patrick BONNÉRY, Christine DAYER, Francette CROS, Marie-Noëlle GLEIZES, Christiane CHORTO, Pascal CROUSILLAC, Mathilde VIDAL, Georges CLAYRAC, Fabien CASSIGNAC, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Joël POUS,

Empêchés : Jean-Luc RAMONE,

Procurations :

Secrétaire : Christian BENSEN

CONVOCAION EN DATE DU :  
14 juin 2023

AFFICHAGE EN DATE DU :  
14 juin 2023

**OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE  
du LANGUEDOC:**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il serait nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du CRÉDIT AGRICOLE du LANGUEDOC, aux conditions suivantes :

Montant plafond : **490 000.00 €**

Taux VARIABLE : **INDEXE sur EURIBOR 3 mois moyenné du mois**

Durée : **12 mois**

Marge sur index ci-dessus : **1.50%**

Intérêts payables à terme échu : **mensuellement**

Règlement des intérêts débiteurs : **mensuellement**

Frais de dossier : **0,25% du montant de la ligne de trésorerie soit 1 225.00 €**

ENGAGE la Collectivité, pendant toute la durée de la LIGNE de TRÉSORERIE, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires

Publication du  
22 juin 2023

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document à venir.

Pour : 13          Contre : 0          Abstentions : 0

Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué,  
Christian BENSEN

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles 2121-7 et suivants du C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le

ID : 011-211103510-20230620-D2023\_06\_20\_03-DE

MAIRIE DE SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE  
Xavier de VOLONTAT  
Maire